

N° 106 - mensuel - mai 2003

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



Rendez-vous
aux jardins

les 23, 24 et 25 mai

Dossier :
**11 mesures
pour réformer
le financement
du cinéma**

ISSN 1255 - 6270

SOMMAIRE

Dossier

Onze mesures pour réformer le financement du cinéma
Page 7

Actualité

Déplacement de Jean-Jacques Aillagon en Europe centrale
Roumanie, Hongrie et Pologne prêtes à s'engager pour la diversité culturelle
Page 4

Musée du Louvre : un contrat d'objectifs et de moyens jusqu'en 2005
Page 6

Musées : onze expositions internationales pour 2003
Page 11

Le grand public, juge des réalisations architecturales
Jusqu'au 25 mai
Page 12

Un don exceptionnel parachève l'effort de l'État
Page 13

PORTRAIT

Laurent Mortier, 30 ans de passion de jardins

Pour fêter « Rendez-vous aux jardins », la lettre d'information à la main verte.

En couverture : le jardin Georges Delaselle sur l'île de Batz (Bretagne) © jardin Georges Delaselle.

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti
Directeur de la rédaction : Emmanuel Fessy
Rédacteur en chef :

Paul-Henri Doré : 01 40 15 83 65
Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmann, Vincent Lorenzini, Bertrand Maillols.

Conception graphique : Jeanne Verdoux
Maquettiste : Emmanuel Boutier
Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression :
N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 30 000 exemplaires

0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Union européenne L'INITIATIVE FRANÇAISE D'UNE BAISSÉ DE LA TVA SUR LE DISQUE FAIT DES ÉMULES



et François Léotard, Maxime Leforestier, Jean-Jacques Aillagon, Marc Lavoine, Enrico Macias, Lena Ka, Bénabar, Jean-Baptiste Mory (bassiste du groupe Aston Villa), Bertrand Burgalat, Melvil Poupaud, Sanssouvéino, Avril

Un nombre croissant de partenaires européens se rallie à l'initiative française visant à l'application d'un taux réduit de TVA à la musique enregistrée. François Léotard a fait part de cette avancée à Jean-Jacques Aillagon lors d'un déjeuner, rue de Valois, réunissant également 10 artistes, parmi lesquels on comptait Enrico Macias, Marc Lavoine, Maxime Leforestier ou Lena Ka.

Lors du Conseil des ministres de la culture et de l'audiovisuel de l'Union européenne du 11 novembre dernier, Jean-Jacques Aillagon avait réaffirmé la volonté de la France de faire appliquer un taux réduit de TVA sur les disques et les cassettes sonores (cf *Lettre d'information* n° 102). Il avait également annoncé que le gouvernement français venait de désigner François Léotard pour promouvoir cette ambition auprès des pays de l'Union. Une série d'entretiens entre l'ancien ministre de la culture et les représentants des partenaires européens de la France avait alors débuté, rencontres que l'on peut qualifier aujourd'hui de particulièrement fructueuses. En effet, François Léotard a reçu

un accueil favorable des ministres chargés de la culture dans tous les pays visités à ce jour : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Irlande. Ceux-ci rejoignent la France dans le constat que la baisse de la TVA peut contribuer à une plus grande pluralité de l'offre, favorable à la fois à la diversité culturelle et au développement d'une industrie traversant des difficultés importantes du fait de la progression de la piraterie et de la contrefaçon. François Léotard s'est également entretenu dans ces pays avec les ministres chargés des finances, dont beaucoup se sont montrés sensibles aux arguments avancés par la France. Certains ont d'ores et déjà fait part de leur assentiment lorsque ce sujet sera abordé au sein du Conseil des ministres européens de l'économie et des finances, notamment les ministres des finances espagnol, belge, grec, italien et le premier ministre du Luxembourg. Le ministre des finances italien est en outre prêt à faire de la baisse de la TVA sur le disque un sujet de la future présidence italienne (1^{er} juillet - 31 décembre 2003).

Il reste toutefois à convaincre quelques pays de ne pas s'opposer à l'inscription du disque sur la liste des biens pouvant bénéficier d'une TVA à taux réduit. François Léotard a rencontré par ailleurs les commissaires européens chargés de la culture, Viviane Reding, et de la fiscalité, Frits Bolkestein, qui se sont également montrés ouverts aux arguments présentés par la France. Une étude récente (1) conduite par le ministère de la culture montre que l'impact sur le marché et sur la diversité musicale devrait être très positif et que la perte fiscale, comme ce fut le cas en 1987, où la TVA sur le disque passa de 33,3 % à 18,6 %, pourrait au moins en partie être compensée par la croissance des ventes de disques et par la mise en œuvre d'une politique de lutte efficace contre la piraterie.

(1) consultable en ligne sur le site <http://www.culture.fr> dans la rubrique « fiscalité et culture »

Union européenne

Dans la prochaine édition de la *Lettre d'information*, seront publiés les résultats 2003 du programme *Culture 2000* ainsi que le contenu de l'appel à propositions du programme pour 2004 qui soutiendra en priorité des projets dans le domaine du patrimoine.



Jean-Jacques Aillagon a présenté, le 24 avril, une nouvelle manifestation nationale, « Rendez-vous aux jardins », qui se tiendra les 23, 24 et 25 mai. Pendant trois jours, plus de 800 parcs et jardins remarquables de France, publics ou privés, ouvriront leurs portes au public. Il a présenté à cette occasion six mesures nouvelles en faveur des jardins.

Jean-Jacques Aillagon a d'abord annoncé la création d'un Conseil national des parcs et jardins qui, dès son installation en mai, sous la présidence de Jean-Pierre Bady, ancien directeur du patrimoine, sera destiné à renforcer la concertation entre les pouvoirs publics (ministères de l'agriculture, de l'écologie et du tourisme) et les propriétaires de jardins. Il devra aussi conseiller le ministre sur les questions liées à l'entretien des jardins ainsi qu'à leur protection, leur valorisation et leur promotion. L'extension de la protection au titre des monuments historiques constitue la deuxième mesure : plus de jardins seront protégés et leurs abords seront également pris en compte. Jean-Jacques Aillagon préconise aussi la généralisation de plans de gestion

« RENDEZ-VOUS AUX JARDINS » LES 23, 24 ET 25 MAI

pour l'entretien des jardins qui permettent notamment une prévision sur 10 ans des interventions et un étalement des dépenses. 60 jardins ont par ailleurs été choisis pour de nouvelles restaurations. Ils s'ajouteront en 2003 aux 110 chantiers de restauration entrepris. Notons, enfin, la mise en place d'un ambitieux programme de créations de jardins contemporains dans 10 sites appartenant au ministère de la culture et de la communication.

Les 10 sites sont :

Le jardin de Nohant (Centre),
le jardin du château de Oiron (Poitou-charentes),
le jardin du couvent des cordelières à Provins (Ile-de-France),
le jardin de l'ENSAD à Paris (Ile-de-France),
le parc du château de la motte-Tilly (Champagne-Ardenne),
les jardins de la cité de Carcassonne (Languedoc-Roussillon),
le parc du château de Bussy-Rabutin (Bourgogne),
le cloître de la cathédrale de Saint-Dié (Lorraine),
le parc de l'abbaye de jumièges (Haute-Normandie),
le jardin de l'abbaye de Silvacane (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Rendez-vous aux jardins : le programme

Appelée à se dérouler chaque année le quatrième week-end de mai, « Rendez-vous aux jardins » sera l'occasion pour plus de 800 parcs et jardins remarquables, publics et privés, d'ouvrir leurs portes au public dans toutes les régions de France. Cette première édition est dédiée aux jardiniers, professionnels et passionnés, qui oeuvrent

chaque jour à la mise en valeur de ce patrimoine unique (lire le portrait de Laurent Mortier page 16). Ces trois journées seront l'occasion pour les visiteurs de découvrir ou de redécouvrir les jardins célèbres mais aussi tous les jardins secrets ou méconnus. Le vendredi 23 mai sera consacré à l'accueil des écoles et à la présentation par les enfants des projets « Adoptez un jardin » 2002-2003. Le samedi 24 mai, les jardins seront ouverts jusqu'au crépuscule et les jardiniers accueilleront le public, livrant ainsi « secrets », recettes et astuces de jardiniers. Le dimanche 25, les jardins seront ouverts toute la journée. Petits et grands pourront flâner, découvrir des spectacles (musique, théâtre, illuminations) ou rencontrer les propriétaires et les jardiniers.

Une manifestation nationale

« Rendez-vous aux jardins » marque le coup d'envoi des nombreuses manifestations printanières et estivales organisées dans toute la France à l'initiative des régions, des départements, des villes ou des associations. La manifestation bénéficie du concours actif du Comité des parcs et jardins de France. Son objectif est également de fédérer et de valoriser les différentes opérations mises en œuvre par le ministère. Les animations organisées dans 43 des jardins de l'État à l'occasion de « Monum vert » seront l'un des temps forts de ces rendez-vous.

Le programme peut-être consulté sur le site internet :

www.rendezvousauxjardins.culture.fr



Découvrez les jardins sous un jour différent...

« Rendez-vous aux jardins » est le moment rêvé pour entrer dans le secret des jardins... On pourra ainsi emprunter « le jardin des mots » créé par des élèves et des artistes dans l'ancienne abbaye de Marbach (Haut-Rhin) ou se faire croquer le portrait dans les jardins labyrinthiques du château de la Ballue (Ile-et-Vilaine), découvrir des œuvres d'art contemporain dans les jardins du château du Rivau (Indre-et-Loire) ou encore admirer la cascade de roses, création éphémère au coeur de l'un des chefs-d'oeuvre de Le Nôtre : le domaine national de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine). Les plus audacieux pourront aussi pousser la grille du Parc Floral de la Source (Loiret), où les iris seront en fête et de Verrière-le-Buisson (Essonne), où on découvrira l'exceptionnelle collection d'arbres abritée par cet arboretum habituellement fermé.

DÉPLACEMENT DE JEAN-JACQUES AILLAGON EN EUROPE CENTRALE

Roumanie, Hongrie et Pologne prêtes à s'engager pour la diversité culturelle

Pour son premier grand déplacement à l'étranger, Jean-Jacques Aillagon s'est rendu, du 6 au 11 avril dernier, en Europe centrale dans le but de renforcer la coopération culturelle et audiovisuelle entre la France, la Roumanie, la Hongrie et la Pologne. Il a souhaité également encourager ces pays à s'engager dans le combat pour la diversité culturelle.



Jean-Jacques Aillagon, Roman Polanski et Andrzej Seweryn avec les étudiants d'une école de cinéma polonaise.

La défense de la diversité culturelle a été le thème central du déplacement de Jean-Jacques Aillagon. Il fallait en effet recueillir la position de la Roumanie, la Hongrie et la Pologne sur le projet de convention internationale sur la diversité culturelle (voir *Lettre d'Information*, n°104). Après s'être assuré de la convergence de vues sur cette question avec la Roumanie, pays nourri d'une ancienne tradition francophone, Jean-Jacques Aillagon a obtenu le soutien de la Hongrie, exprimé par la voix de son Président de la République, Ferenc Mádln, et du ministre du patrimoine culturel national, Gábor Görgey, et de la Pologne, à la suite de l'entretien qu'il a eu avec son homologue, Waldemar Dabrowski. Tous ont donc manifesté un large accord sur ce

projet de convention qui doit marquer le respect des cultures et des identités propres à chaque nation face à la mondialisation. Par ailleurs, Jean-Jacques Aillagon a souhaité sensibiliser la Roumanie, la Hongrie et la Pologne aux positions françaises sur le statut du livre. C'est ainsi qu'il a annoncé à ses homologues qu'il venait de confier à Alain Gründ, éditeur, président de l'Office de promotion internationale, une mission sur le livre dans les pays d'Europe centrale appelés à rejoindre l'Union européenne. Enfin, le ministre a annoncé la venue dans ces trois pays d'une exposition itinérante conçue et financée par la France qui rassemblera « quatre siècles d'art français » et sera constituée d'œuvres majeures des collections nationales. Les commissaires de cette exposition sont

Emmanuel Starcky, directeur des musées de Dijon et Fabrice Hergott, directeur des musées de Strasbourg.

Roumanie : deux accords de coopération

Bucarest a été la première étape du voyage de Jean-Jacques Aillagon. Durant son séjour, le ministre a été reçu par Ion Iliescu, Président de la République, Adrian Nastase, Premier ministre et Razvan Theodorescu, ministre de la culture et des cultes. Deux accords de coopération bilatérale dans le domaine du patrimoine et des archives ont été signés portant sur la formation du personnel et la numérisation des documents. Enfin, la littérature roumaine sera accueillie dans le cadre des *Belles étrangères* en 2005. Lors de la visite du site du futur

Musée d'art contemporain, le ministre s'est réjoui de la transformation des appartements privés du palais de Ceausescu en Musée national d'art contemporain, formidable symbole pour « faire de ce lieu de tyrannie un lieu de liberté ».

Parmi les autres temps forts de cette visite, on notera une conférence sur la diversité culturelle à la faculté de Droit de l'université de Bucarest ainsi que la remise d'un prix par Jean-Jacques Aillagon lors de la cérémonie des Prix Uniter (équivalent des Molières).

Hongrie : table ronde sur Arte

Le ministre s'est ensuite déplacé à Budapest. La visite du ministre coïncidait avec *Franciart*, saison culturelle française en Hongrie qui fait écho à *Magyart*, saison hongroise en

France en 2001. La France a été à cette occasion l'invitée d'honneur du salon du livre de Budapest (24-27 avril).

Pour le lancement de la semaine Arte en Hongrie, Jean-Jacques Aillagon a présidé, avec à ses côtés un représentant du gouvernement allemand, une table ronde sur Arte dont l'objectif était d'explorer les possibilités de tourner cette chaîne vers les pays d'Europe centrale. La création d'un Centre national de la cinématographie en Hongrie a également été à l'ordre du jour.

Une saison polonaise en France en 2004

Enfin, le voyage du ministre s'est terminé à Varsovie. La présence, aux côtés de Jean-Jacques Aillagon, du cinéaste Roman Polanski et de Andrzej Seweryn, sociétaire de la Comédie Française, a créé un véritable événement dans la capitale polonaise. S'agissant de la convention sur l'avenir de l'Europe, la Pologne, qui participera à la prochaine conférence intergouvernementale, soutient les thèses françaises sur le maintien de la compétence partagée entre l'Union et les États membres pour les décisions de politique commerciale touchant les domaines culturels et audiovisuels. La saison polonaise en France, programmée de mai à décembre 2004, a été l'autre grand sujet abordé par les deux ministres. De nombreux projets musicaux et théâtraux ont été évoqués, ainsi que l'exposition sur la revue *Kultura* qui sera



Rencontre avec des artistes et intellectuels au café Gerbaud à Budapest.



Visite chez un antiquaire de Bucarest © Olivier Borde, agence Angeli, pour les 3 photos.

accueillie par la Bibliothèque nationale de France. Le Grand Palais et le Centre Pompidou pourraient accueillir plusieurs expositions d'art contemporain. La Pologne fera l'objet d'une

invitation au Salon du Livre 2004. Enfin, le ministre a remis une copie au laser du masque mortuaire de Chopin au ministre de la culture polonais, Waldemar Dabrowski.

Djazaïr الجزائر

Année de l'Algérie

CINÉMA : SOUTIEN AU COURT-MÉTRAGE ALGÉRIEN...

Dans le cadre de l'Année de l'Algérie, *Djazaïr 2003*, le Centre national de la cinématographie soutient des projets destinés à encourager, par des opérations de formation, l'émergence d'une nouvelle génération de cinéastes algériens et à développer les échanges cinématographiques entre scénaristes, réalisateurs et producteurs des deux côtés de la Méditerranée. Le commissariat algérien de l'Année de l'Algérie et le CNC ont organisé un concours de courts métrages : 4 auteurs algériens bénéficieront en France de l'encadrement du Groupe de recherche et d'écritures cinématographiques (GREC) pour les phases de réécriture, de préparation et de post-production. Le CNC soutient également une formation (atelier d'écriture et de réalisation de courts métrages) mise en place par *Gindou, Initiatives pour le cinéma*, pour de jeunes auteurs-réalisateurs algériens et intitulé 5 films pour l'Algérie.

... ET UN DÉBAT SUR LES MUSÉES D'ALGÉRIE

Une journée-débat sera consacrée le 14 mai, au musée du Louvre, aux musées d'Algérie.

Organisée avec le soutien de « Djazaïr, une année de l'Algérie en France », elle permettra de s'intéresser à l'ensemble du patrimoine algérien dont la richesse est révélée notamment par les musées de sites et les musées des Beaux-Arts. Le musée du Louvre présentera, par ailleurs, du 17 octobre 2003 au 14 janvier 2004, une importante exposition intitulée « De Delacroix à Matisse, dessins du musée des Beaux-Arts d'Alger ».

MÉCÉNAT : LA RÉFORME A ÉTÉ ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

François Erlenbach,
« monsieur mécénat »
au ministère de la culture



Comme il l'avait annoncé, Jean-Jacques Aillagon a nommé, le 1^{er} avril, un chargé de mission pour le mécénat, François Erlenbach. Il aura pour mission de coordonner et professionnaliser l'action du ministère de la culture et des acteurs culturels en matière de mécénat, notamment à travers des actions de formation, faire connaître aux entreprises et aux particuliers les dispositifs d'incitation au mécénat, faciliter la rencontre entre les acteurs culturels et les mécènes potentiels et animer le cercle des mécènes et donateurs du ministère de la culture. Administrateur civil du ministère de la culture, ancien secrétaire général du Festival international du film de Cannes, ancien secrétaire général de la ville de Cannes, François Erlenbach, 57 ans, était jusqu'alors conseiller auprès du président de l'établissement public du château et du domaine de Versailles.

Le projet de loi sur le mécénat et les fondations a été adopté le 1^{er} avril, en première lecture, par l'Assemblée nationale. Fondateur « *d'un nouvel état d'esprit* », selon Jean-Jacques Aillagon, ce texte constitue le volet fiscal de la réforme annoncée le 17 décembre (voir notre dossier de la *Lettre d'information* n° 102, de février 2003) et vise à stimuler les dons des particuliers et des entreprises à des œuvres d'intérêt général par des avantages fiscaux. Il encourage également la création de nouvelles fondations.

Amendement

Par ailleurs, le gouvernement a déposé un amendement qui a été adopté par l'Assemblée nationale : il vise à encourager les entreprises à faire un don à l'État pour l'aider à acquérir à l'étranger une œuvre d'intérêt exceptionnel. Cet amendement complète les mesures fiscales de la loi relative aux musées du 4 janvier 2002 qui prévoit des réductions d'impôt pouvant aller jusqu'à 90 % pour des entreprises finançant l'acquisition par les pouvoirs publics d'un trésor national.

Calendrier

Prochaine étape : le projet de loi sur le mécénat et les fondations sera discuté au Sénat le 13 mai. La *Lettre d'Information* reviendra dans une prochaine édition sur les modalités définitives de cette réforme.

MUSÉE DU LOUVRE : UN CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS JUSQU'EN 2005

Les publics, priorité du musée

Jean-Jacques Aillagon, Alain Lambert, ministre délégué au budget et Henri Loyrette, président-directeur du musée du Louvre ont signé le 17 avril un contrat d'objectifs et de moyens pour le musée du Louvre sur la période 2003-2005. Cette première illustre la volonté de Jean-Jacques Aillagon de moderniser la tutelle du ministère de la culture sur ses établissements publics : une autonomie accrue pour la mise en œuvre des objectifs fixés et une évaluation annuelle des résultats. Elle s'inscrit également dans le cadre de la réforme des musées nationaux, en clarifiant les relations entre le Louvre et la Réunion des musées nationaux.

Améliorer l'accès des publics

Plaçant les publics au cœur des priorités du musée, ce contrat vise avant tout à améliorer l'accès du public aux collections. L'accroissement du taux d'ouverture des salles, de 75 % en 2002 à 86 % en 2004, et l'amélioration de son accessibilité aux publics handicapés comptent parmi les principaux objectifs. L'information du public, l'action éducative et l'accessibilité des publics défavorisés complètent ces dispositifs.

Le département des Arts de l'Islam

Conformément au vœu du Président de la République, le contrat prévoit aussi la création d'un département des Arts de l'Islam, qui élargira la vocation scientifique du musée. Le Louvre devra aussi intensifier son action territoriale (création d'antennes en région, dépôts, prêts, expositions « hors les murs ») et internationale (échan-

ges scientifiques). D'autre part, pour protéger son patrimoine, le musée devra renforcer la sécurité des œuvres et celle du public, notamment par la mise en œuvre du schéma directeur de sûreté et l'homogénéisation du système de sécurité incendie.

Moyens administratifs et techniques

Afin d'optimiser les différents moyens administratifs et techniques du musée, celui-ci développera un projet social qui comprend notamment un effort de formation pour les agents. Il procédera également à une déconcentration des personnels au sein de l'établissement ainsi qu'à un renouvellement de ses équipements techniques.

Un engagement de l'État

L'engagement réciproque de l'établissement public et de l'État s'établira sur des objectifs clairs pour une période de 3 ans. En contrepartie d'un effort budgétaire accru du ministère de la culture, qui augmentera sa subvention de fonctionnement et d'investissement de 10,5 millions d'euros en 3 ans, le Louvre s'engage à accroître ses ressources propres de 8,2 millions d'euros sur trois ans et à financer grâce au mécénat l'aménagement de nouvelles salles (20 millions d'euros pour la période 2003/ 2005, soit un doublement de ses recettes à ce titre). A la fin de chaque année, le musée devra établir un compte rendu précis et contradictoire de l'exécution de ce contrat. Une cinquantaine d'indicateurs de résultats ont été élaborés pour permettre de vérifier, tous les ans, le degré d'avancement des objectifs fixés.

Dossier

ONZE MESURES POUR RÉFORMER LE FINANCEMENT DU CINÉMA

Mai 2003 - n° 106

Notre cinéma est un « *trésor national* » a déclaré le 28 avril le président de la République, Jacques Chirac, en recevant, à l'Élysée, les équipes des films français sélectionnés à Cannes. Soulignant l'enjeu culturel et économique que représente cette activité, Jean-Jacques Aillagon a fait, le 30 avril, avant son déplacement au Festival de Cannes, une communication en Conseil des ministres sur la politique de l'État en faveur des financements du cinéma. Dans ce document, il évoque la « *situation paradoxale* » de l'industrie du cinéma, qui tout en « *touchant un public de plus en plus nombreux* », fait apparaître des « *fragilités* » nouvelles qui frappent principalement les industries techniques et les producteurs indépendants. Il dévoile onze mesures destinées à pérenniser et à diversifier le financement du cinéma en augmentant la contribution de la vidéo au fonds de soutien, grâce au grand succès que rencontre le DVD, en encourageant l'exportation et en incitant les collectivités locales à créer des fonds d'aides. La *Lettre d'information* publiée dans ce dossier de larges extraits de son intervention en Conseil des ministres.

Le déplacement du ministre de la culture et de la communication au Festival de Cannes, qui se tiendra cette année du 14 au 25 mai, sera placé sous le signe de la défense du cinéma européen : après la cérémonie d'ouverture, qui réunira les ministres de la culture européens, Jean-Jacques Aillagon participera à la Journée de l'Europe, le 15 mai, en présence des 25 ministres de la culture de l'Europe élargie où il se penchera, avec Viviane Reding, commissaire européen, sur « *Les cinémas du monde : l'Europe partenaire ?* ».

La diversité culturelle est en effet au cœur des préoccupations du ministre qui s'attachera à la défendre tant lors des négociations internationales que sur le plan européen, avec notamment la signature d'un accord de co-production avec la Belgique.

Jean-Jacques Aillagon, qui présentera également le *Bilan de l'année cinématographique 2002*, rencontrera enfin les organisations professionnelles du cinéma et les parlementaires de la région.

ONZE MESURES POUR DIVERSIFIER LE FINANCEMENT DU CINÉMA

Un soutien plus large de la vidéo, de l'exportation et des régions



Carole Bouquet et Jean Dujardin dans *Bienvenue chez les Rozes* de Francis Palluau © Frédéric Biamonti



Isabelle Huppert dans *Deux* de Werner Schroeter © Didier Doussin/H&K

Les signes de bonne santé du cinéma français sont nombreux : la part de marché reste supérieure à 35 % alors qu'elle est souvent inférieure à 20 % dans les autres pays européens, plus de 60 millions de spectateurs se sont pressés dans les salles pour voir des films hexagonaux dans le monde en 2001 et la France est le 2^e pays producteur de films dans le monde occidental après les Etats-Unis avec près de 200 longs-métrages.

Jean-Jacques Aillagon a dressé un portrait nuancé du paysage cinématographique français. Il a insisté sur sa « situation paradoxale » qui fait que des « indices de fragilisation apparaissent, notamment pour le financement des films ». Premières victimes de ces difficultés : les producteurs indépendants et les industries techniques. « *La France dis-*

pose d'un système de financement original, a poursuivi le ministre, qui a permis de préserver la vitalité de notre cinéma. Cet atout doit être préservé. Mais des adaptations de ce système sont à l'évidence nécessaires ». Les mesures que la *Lettre d'information* présente aujourd'hui s'appuient sur les rapports de Pierre Couveignes et de Jean-Pierre Leclerc demandés par le ministre. Elles entendent diversifier les financements, notamment en faisant appel à ceux de la vidéo. Elles se développent dans quatre directions majeures : la pérennisation et la diversification des sources de financement ; la relocalisation des tournages en France ; la diversité de la production et l'intensification de l'exportation. Nous publions les principaux extraits de la communication de Jean-Jacques Aillagon au Conseil des ministres du 30 avril.

1 La taxe sur la vidéo est en cours de réforme pour soutenir l'industrie cinématographique

Le marché de la vidéo doit contribuer au fonctionnement du compte de soutien à l'industrie du cinéma qui repose sur une contribution financière de tous les marchés d'exploitation des œuvres cinématographiques. Dans ce contexte, le Premier ministre a annoncé en janvier dernier l'alignement des modalités de perception de la taxe vidéo sur celles en vigueur sur les entrées en salles en décidant de porter son assiette sur le prix public, le taux restant inchangé. Par ailleurs, la France suivra les travaux engagés par la Commission européenne sur la révision de directive sur la TVA et de la grille des taux.

Calendrier

Cette mesure a été votée par l'Assemblée Nationale et sera prochainement

présentée au Sénat, de façon à permettre son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003.

2 Les aides à l'édition vidéo seront adaptées

Les films français ne représentent aujourd'hui que 17 % des ventes de vidéo contre 35 % des entrées en salles en 2002. Les aides gérées par le CNC seront bonifiées pour les éditeurs vidéo qui préfinancent la production de film et qui améliorent l'attractivité des DVD qu'ils éditent en intégrant des bonus de qualité ou un sous-titrage permettant de viser le marché international. L'édition de courts-métrages en vidéo sera tout particulièrement encouragée.

Calendrier

Ces mesures entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Les décrets nécessaires seront élaborés au cours des prochains mois en liaison avec les organisations professionnelles.

Dossier

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
mai 2003



Laura Smet et Marie Denarnaud dans *Les corps impatients* de Xavier Giannoli
© Stéphanie Di Giusto

3 Favoriser la création de fonds d'aides à la production par les collectivités locales

Plusieurs collectivités locales ont déjà mis en place des dispositifs d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle. Le Gouvernement souhaite favoriser la création de fonds d'aide à la production cinématographique par les collectivités locales, qui pourront intervenir par le biais d'avances remboursables, comme cela existe au niveau national à travers « l'avance sur recettes ». L'État, à travers le compte de soutien du CNC, encouragera ces initiatives en abondant les fonds apportés par les collectivités locales, dans la limite maximale d'un plafond de 10 millions d'euros au niveau national.

Calendrier

Les négociations seront rapidement entamées par le CNC avec les collectivités souhaitant participer à de tels dispositifs. Ces nouveaux fonds pourront entrer en activité dès le 1^{er} janvier 2004. Afin d'accompagner l'essor de ces initiatives, le ministre de la culture et de la communication désignera prochainement une personnalité chargée d'en faire

la promotion auprès des élus et partenaires locaux.

4 Moderniser notre dispositif fiscal

La création, il y a 18 ans, du dispositif des SOFICA a permis à la France de se doter de co-producteurs institutionnels, dans un paysage audiovisuel marqué par l'absence de groupe privé. Depuis, ce paysage a été profondément bouleversé, de tels groupes se sont largement développés et les SOFICA ont progressivement vu leur rôle dériver au détriment de la production indépendante. Dans le même temps, plusieurs de nos voisins européens (Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique, Irlande, Luxembourg) ont développé avec succès des programmes d'abri fiscal en faveur des investissements dans le cinéma. Le Gouvernement souhaite dans les prochains mois moderniser notre dispositif fiscal, afin notamment de renforcer la production indépendante et d'inciter à la localisation des tournages en France. Les solu-

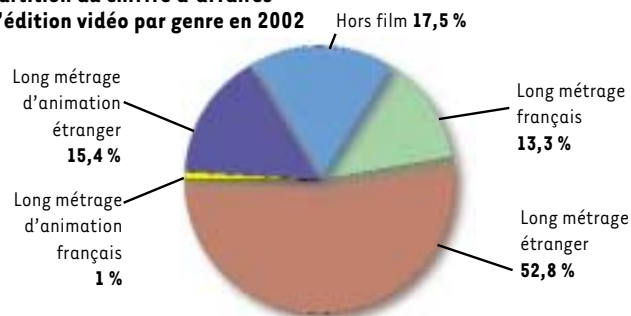


Mélanie Doutey et Benoît Magimel dans *La fleur du mal* de Claude Chabrol © Jeremie Nassif

LA FORTE CROISSANCE DU MARCHÉ DE LA VIDÉO

Le marché de l'édition vidéo a enregistré en 2002 une très forte progression : plus de 30,8 % de son chiffre d'affaires global. Les ventes de supports vidéo enregistrées ont progressé de 35,7 % en valeur et de 31,9 % en volume. Les ventes de DVD sont à l'origine de ce succès avec une progression de 71 % du chiffre d'affaires et de 92 % des volumes. Les ventes de cassettes VHS ont elles reculé de 11,8 % en valeur et de 10,4 % en volume. Pour la première fois en 2002, le volume des ventes de DVD (49,1 millions d'unités) a dépassé celui des cassettes VHS (32,7 millions d'unités). Les DVD représentent ainsi 60 % des unités vendues, les cassettes VHS 40 %. En valeur, le DVD renforce sa position, il assure 72 % du produit des ventes en 2002, contre 57 % en 2001.

Répartition du chiffre d'affaires de l'édition vidéo par genre en 2002



LES PERFORMANCES DES FILMS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

En 2002, les films français réalisent 55 millions d'entrées dans les salles de cinéma hors France. Parmi ces œuvres, les films tournés en langue française améliorent une nouvelle fois leur performance par rapport à 2001 et enregistrent 42 millions d'entrées.

Le cinéma français confirme sa position

Entre 1995 et 2000, les films français réalisaient une moyenne de 37 millions d'entrées par an à l'étranger. Seule l'année 1997 se situait nettement au-dessus de cette moyenne, grâce au succès du film de Luc Besson, *Le Cinquième Élément* (33 millions d'entrées). En 2001 et 2002, les films français franchissent un nouveau cap, avec un niveau de fréquentation mondial s'élevant respectivement à 61,5 millions et 55 millions d'entrées. Leurs recettes en salles dépassent désormais 300 millions d'euros. L'année 2002 confirme la réelle croissance du cinéma français à l'étranger.

Record pour les films en langue française

En 2002, les films en langue française réalisent 41,8 millions d'entrées à l'étranger et génèrent 226,2 millions d'euros de recettes aux guichets des salles. Ces recettes dépassent le niveau record de 2001 et atteignent un montant près de 3,5 fois supérieur à celui de 1995. 2002 est également une année record en termes d'entrées pour les films en langue française dans les salles étrangères : ils avaient totalisé 37,4 millions d'entrées en 2001, et 17 millions en moyenne les années précédentes.

Dossier

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MÉL 2003

tions proposées par Jean-Pierre Leclerc seront immédiatement mises à l'étude.

5 Amplifier les aides

à l'exportation

Afin d'accompagner les efforts des producteurs et exportateurs de films français, un dispositif de garantie de l'escompte des recettes collectées à l'exportation sera mis en place sous l'égide de l'Institut de Financement des Industries Culturelles (IFCIC). Cette nouvelle garantie permettra d'inclure plus en amont le potentiel de vente à l'export d'un film dans son plan de financement. Cette mesure conforte l'IFCIC comme un acteur majeur dans la sécurisation des concours bancaires que doivent pouvoir mobiliser les sociétés de production.

En outre et pour favoriser la distribution des œuvres, la mise en œuvre de techniques financières mobilisant le Fonds Européen d'Investissement (FEI) sera étudiée.

6 La poursuite de l'accroissement du budget de l'avance sur recette

En 2003, les moyens dévolus au mécanisme d'avance sur recettes, pour l'aide aux films de qualité progresseront de 2 millions d'euros, soit près de 10 % d'augmentation.

7 Le montant dédié à l'aide au développement sera doublé

Là où l'industrie américaine du cinéma consacre couramment 10 % de ses budgets au développement de projets, le cinéma français ne lui consacre que 2 % de ses investissements. L'aide au développement attribuée aux entreprises les plus dynamiques et innovantes, remboursable si



Pénélope Cruz dans Fanfan la tulipe de Gérard Krawczyk © Europa Corp

les projets sont menés à bien, est de nature à fortifier la santé financière des entreprises de production et leur créativité. Son montant sera porté en deux ans (2004-2005) de 1,5 million d'euros à 3 millions d'euros.

8 Relèvement de la part du soutien automatique revenant au producteur délégué

Cette mesure, qui consiste à réserver au producteur délégué d'un film, qui en a l'initiative, une part majoritaire du soutien automatique jusqu'à 200 000 entrées, permet d'instituer une intensification de l'aide aux entreprises de production indépendantes.

9 Mesures pour les industries techniques de l'audiovisuel et du cinéma

Les industries techniques traversent aujourd'hui une crise. Dans ce contexte, plusieurs mesures ont déjà été annoncées et mises en œuvre. En particulier, l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) apporte depuis janvier dernier sa garantie aux mécanismes d'affacturage concernant les industries techniques. Les dispositifs en

vigueur ouverts aux entreprises en graves difficultés financières seront mobilisés avec force, notamment le réseau des CODEFI et CORRI. Enfin, face à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement proposera d'élargir aux industries techniques le champ des entreprises que les collectivités locales peuvent décider d'exonérer de taxe professionnelle.

10 La création d'un Observatoire de la production cinématographique

La création d'un « observatoire de la production cinématographique » doit permettre de mieux connaître l'économie du secteur et d'évaluer l'impact des objectifs poursuivis par les différents outils de soutien à la production.

11 L'élaboration d'un code de bonne conduite en matière de distribution en salle

Certaines évolutions des pratiques du secteur de la distribution nécessitent l'élaboration d'un code de bonne conduite : le CNC sera chargé de créer les conditions de concertation nécessaire à l'émergence de ce document.

CINÉMA : LA DÉFENSE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE SUR LE PLAN INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Après la signature, le 17 mars, par les 15 organismes publics européens en charge du cinéma d'un accord sur la nécessité des aides nationales, Jean-Jacques Aillagon a rappelé le 30 avril qu'il allait défendre sur la scène internationale et européenne notre système de financement. Sur le plan multilatéral, la priorité des pouvoirs publics est de préserver le droit des États à soutenir leurs industries culturelles. Pour cela, le ministre de la culture et de la communication veillera à ce qu'aucune offre de libéralisation dans les services audiovisuels et culturels ne soit déposée par l'Union européenne lors des négociations à l'OMC. Dans le cadre européen, la France s'attachera à obtenir à partir de 2004 la confirmation de la validité de notre système de financement au regard des règles communautaires. Enfin, la France se prononcera lors des débats pour l'avenir de l'Europe pour le maintien de l'unanimité dans les décisions commerciales portant sur les services culturels et audiovisuels.

Journées du patrimoine LE PATRIMOINE SPIRITUEL SERA MIS EN VALEUR LES 20 ET 21 SEPTEMBRE



Chapelle de La Flèche photographiée à l'époque de Prosper Mérimée © D.R.

L'ensemble du patrimoine spirituel français sera mis en valeur les 20 et 21 septembre prochains lors des *Journées européennes du patrimoine*. Les monuments religieux, bien sûr, de Notre Dame de Paris jusqu'aux plus secrets, comme les retables baroques des églises des Hautes Pyrénées ou les synagogues d'Alsace, mais aussi les lieux et places qui ont incité à la création ou invitent au recueillement, comme la Montagne Sainte-

Victoire, le Mur des Fédérés, les cimetières militaires de Normandie. Sur l'ensemble du territoire, ce thème permettra de valoriser le patrimoine associé aux grands courants de pensées, religieux, philosophiques, intellectuels et moraux. Par ailleurs, ces deux journées rendront hommage à l'action de Prosper Mérimée à travers une exposition itinérante « Tour de France de Prosper Mérimée en 100 photographies » organisée par le Centre des monuments nationaux et présentée, successivement à partir de l'été 2003 : à l'abbaye de Silvacane, du 28 juin au 17 août 2003 ; à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, du 24 août au 28 septembre 2003 ; au Château de Chambord, du 4 octobre au 2 novembre 2003 ; au Palais du Tau à Reims, du 9 novembre au 14 décembre 2003 ; à la Conciergerie à Paris du 18 décembre 2003 au 29 février 2004.

Les **Journées du patrimoine** sont organisées à l'initiative du ministère de la culture et de la communication / direction de l'architecture et du patrimoine, et sont mises en œuvre par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) avec le concours des architectes en chef des monuments historiques et des services départementaux de l'architecture et du patrimoine. La manifestation reçoit le soutien du Centre des monuments nationaux, du réseau des Villes et pays d'art et d'histoire, de la Fondation du Patrimoine ainsi que de nombreuses associations de propriétaires privés au premier rang desquelles les Vieilles Maisons françaises et la Demeure Historique. Cette année encore Carrefour, le Crédit Agricole et la Fondation du Crédit agricole Pays de France apporteront leurs concours financiers à ce grand rendez-vous culturel de la rentrée, et, pour la première fois, la confédération de l'Artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) va rejoindre les partenaires de cette manifestation nationale.

Musées ONZE EXPOSITIONS D'INTÉRÊT NATIONAL POUR 2003



Ingres, Odalisque à l'esclave, 1839-1840, (détail), collection Winthrop © D.R.

Sélectionnées en fonction de leur qualité scientifique mais aussi pour les animations culturelles qui les accompagnent, onze expositions ont été reconnues d'intérêt national pour 2003. Elles bénéficient d'un soutien exceptionnel du ministère de la culture, direction des musées de France (311 000 euros), chacune de ces manifestations recevant une subvention supplémentaire de 15 000 à 45 000 euros.

- » *Vénus et Caïn, figures de la préhistoire, 1830-1930* au musée d'Aquitaine, à Bordeaux (jusqu'au 15 juin 2003) ;
- » *Baroque, vision jésuite, de Tintoret à Rubens*, au musée des Beaux-Arts de Caen (du 12 juillet au 13 octobre 2003) ;
- » *Autour de la Dame de Vix, Celtes Grecs et Étrusques* au musée du Châtillonnais, à Châtillon-sur-Seine (du 11 juillet au 14 octobre 2003) ;
- » *Rembrandt et son école*, collections du musée de l'Ermitage de Saint Petersburg au musée des Beaux-Arts de Dijon (du 3 octobre 2003 au 15 janvier 2004) ;
- » *Symboles sacrés, 4 000 ans d'arts premiers des Amériques*, au musée des Beaux-Arts de Rennes (à partir du 28 mai 2003) ;
- » *Marie de Médicis, un gouvernement par les arts*, au château de Blois (du 17 octobre 2003 au 29 février 2004) ;
- » *Grand Jeu et Surréalisme*, au musée des Beaux-Arts de Reims (de décembre 2003 à mars 2004) ;
- » *La terre et le ciel, sculptures en terre cuite du Maine XVI^e et XVII^e siècle*, à l'Abbaye de l'Épau, au Mans (du 28 juin au 9 novembre 2003) ;
- » *Archéologie chinoise de la province de Guangxi*, au musée du Donjon, à Niort (d'avril à novembre 2003) ;
- » *La collection Winthrop du Fogg Art museum (Harvard)*, au musée des Beaux-Arts de Lyon (jusqu'au 26 mai 2003) ;
- » *Après la fin de l'Art (1945 - 1960)*, au musée d'Art moderne de Saint-Étienne (du 20 octobre 2003 au 20 janvier 2004).

LE GRAND PUBLIC, JUGE DES RÉALISATIONS ARCHITECTURALES

Jusqu'au 25 mai



Usine Axe à Saint Désir dans le Calvados © Agence Franc

Avec le *Prix du grand public*, présenté dans le cadre de la campagne en faveur de la qualité architecturale, les lecteurs de la presse quotidienne régionale et les internautes sont invités à distinguer les réalisations qui leur paraissent illustrer le mieux la qualité architecturale.

Alors que l'ensemble des prix existants dans ce domaine sont décernés par les professionnels, le *Prix du grand public* donne la parole à tous ceux qui vivent l'architecture au quotidien. Ce prix sera décerné dans chacune des catégories d'équipements sélectionnés dans les régions : la maison, l'immeuble, l'équipement public, l'espace urbain et l'espace commercial ou le lieu de travail. Les réalisations contemporaines en Basse et Haute-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Ile-de-France comptent parmi les premières sur lesquelles le public peut se prononcer à l'aide d'un bulletin publié par certains titres de presse quotidienne régionale ou sur le site internet www.aimerlarchi.culture.fr.

Vote jusqu'au 25 mai

Au niveau régional, 5 réalisations dans chacune des catégories sont présentées et le public peut voter jusqu'au 25 mai à l'aide d'un bulletin publié dans certains titres de la presse quotidienne régionale ou sur le site internet www.aimerlarchi.culture.fr. A l'issue de ce vote se dégagera une sélection nationale : une réalisation par région dans chacune des catégories. Au niveau national, un jury composé d'une dizaine de membres choisis parmi les lecteurs ou auditeurs après appel à candidature de la presse quotidienne régionale et des antennes de Radio France, proclamera le palmarès national de la qualité architecturale.

Ouest France, *l'Est républicain*, *le Courrier picard*, *le Figaroscope* et *Radio France* (*France Info* et *France Bleu*) sont notamment les partenaires de cette opération organisée par le ministère de la culture et de la communication (direction de l'architecture et du patrimoine).

Exposition LES VILLES VUES, LES VILLES VÉCUES, DE BASILICO ET JODICE

Dans le cadre de la campagne sur la qualité architecturale, la Direction de l'architecture et du patrimoine et la FNAC présentent une exposition des photographies de Gabriele Basilico et Francesco Jodice sur les villes, telles qu'elles sont à la fois vues et vécues. Documentaire ou artistique, décrivant les mutations du paysage urbain ou la mise en valeur de la création architecturale, la photographie d'architecture est un exercice qui saisit les gestes architecturaux dans leurs rapports au monde

Après leur présentation dans les Fnac Forum de Halles, Fnac Lyon Bellecour, Fnac Strasbourg, elles seront également visibles dans les Fnacs suivantes :

Fnac Lille, jusqu'au 28 juin

Fnac Grenoble, du 19 mai au 28 juin

Fnac Nîmes, du 2 au 28 juin

Contact : mission de la communication DAPA tel 01 40 15 35 60



Francesco Jodice, What we want © D.R.

Internet

AVANCEMENT DU PROJET DE PORTAIL CULTURE.FR

Le ministère de la culture et de la communication a entrepris la refonte de son site **CULTURE.FR** en un portail grand public pour mieux valoriser l'offre du ministère et de ses partenaires.

La société CAP Gemini a été choisie pour le développement informatique du nouveau portail **culture.fr** à l'issue de l'appel d'offres lancé en fin d'année 2002. Engagé depuis début mars, ce travail sera achevé à la fin du mois de juin, date à laquelle une version pilote sera mise en ligne. L'appel à candidatures pour la réalisation de la charte graphique du portail a mobilisé 44 agences : 5 d'entre elles ont été sélectionnées pour concourir. La proposition de la société *Panoplie Prod*, de Montpellier, a été retenue par le jury. *Panoplie Prod* a notamment réalisé des prestations pour le Centre Pompidou, Arte, Villette numérique, le ministère de la culture et de la communication (site archéologique de Saqqara). La gestion du portail reposera sur le logiciel libre de gestion de contenu *Zope* (utilisé également pour la nouvelle version de l'intranet du ministère). Cet outil permettra à un ensemble très large de contributeurs des directions centrales et régionales, des établissements publics, mais aussi de partenaires extérieurs, d'enrichir et de renouveler les informations. Ces informations seront réparties sur des sous-portails thématiques et régionaux et comprendront des liens vers une sélection de sites, des éléments d'actualité sur les événements culturels, des articles, un accès à des bases de données sur les musées, les bibliothèques, les organisateurs de spectacle et divers services interactifs. Un espace spécialement dédié au jeune public sera également proposé. La mobilisation de celles et ceux qui animent déjà les diverses composantes du site actuel du ministère est effective depuis le début du projet en juillet 2002. Elle va se renforcer dans les semaines qui viennent avec la désignation des responsables de chacun des sous-portails, l'organisation des réseaux de contributeurs, les tests de fonctionnement et la formation des utilisateurs.

Vente Breton

UN DON EXCEPTIONNEL
PARACHÈVE L'EFFORT DE L'ÉTAT

Après la dation du « Mur », un don exceptionnel de 15 pièces majeures issues de l'atelier d'André Breton vient parachever l'effort de l'État afin de conserver dans les collections publiques un fidèle témoignage des goûts du poète surréaliste.

Aube-Elléouët Breton et sa fille, Oona, les héritières du poète, ont offert aux collections publiques, le 22 avril, 15 œuvres majeures qui avaient été préemptées par l'État lors de la vente, qui s'est tenue à Drouot du 7 au 17 avril. Jean-Jacques Aillagon a exprimé « *sa gratitude* » pour « *ce geste généreux qui s'inscrit dans le fil de la relation ancienne et profonde instaurée entre l'État et la famille d'André Breton* ». Grâce à ce don, l'État, les établissements et les collectivités locales destinataires de ces achats n'auront pas à acquitter le montant des enchères.

Les 15 œuvres

La statue *Uli*, une effigie d'ancêtre du nord de la Nouvelle-Angleterre, a fait figure de vedette parmi les cadeaux offerts par Aube Elléouët-Breton et Oona. En effet, cette statuette avait été la dernière acquisition d'André Breton avant d'être rachetée par la fille du poète 1,239 million d'euro. Elle entre dans les collections de la Bibliothèque Jacques Doucet. Parmi les autres pièces qui rejoignent la Bibliothèque Doucet, on note le manuscrit d'*Arcane 17*, le dossier *Nadja* comprenant un jeu d'épreuves de *Nadja* et une correspondance de la véritable Nadja, le dessin *La fleur des amants* signé Nadja, le dossier des premiers *Sommeils hypnotiques*, le plâtre peint et verni *Objet blanc en écrin* trouvé aux Puces par Breton et le gant de femme en bronze reproduit dans le roman.

Parmi les autres œuvres qui ont été offertes, le Centre Georges Pompidou reçoit *Femme*, un relief en bois peint de Jean Arp (1927) et *Impossibilité Dancer/Danger* (1920) une peinture à l'aérographe sur verre de Man Ray. Le musée du quai Branly se voit offrir un masque eskimo Haida et le musée d'art moderne de la Ville de Paris le *Portrait d'André Breton* par Victor Brauner, *La Poupée* de Hans Bellmer et les *Cristaux* de Brassäi. Les Musées de Marseille voient entrer un jeu de cartes, *Le jeu de Marseille*, en hommage particulier à Varian Fry tandis que ceux de Rennes reçoivent quant à eux *Les petits pois sont verts... les petits poissons rouges...* d'Yves Laloy, et la *Stèle* d'Yves Elléouët.

Une très large préemption

Ces dons font suite aux 335 préemptions qui ont été réalisées par l'État lors de la vente aux enchères. L'État (ministère de la culture et de la communication et ministère de l'éducation nationale), ses



Femme de Jean Arp, 1927 © Centre Georges Pompidou, musée national d'art moderne.

établissements publics, et plusieurs collectivités territoriales, dont la ville de Paris et la ville de Nantes, ont mobilisé des crédits exceptionnels pour réaliser ou soutenir ces acquisitions. Les fonds de l'État, notamment le Fonds du patrimoine, ont plus particulièrement été mobilisés à cet effet. Livres, manuscrits, peintures et dessins, objets d'art populaire et d'art primitif, parmi les plus représentatifs du goût d'André Breton, rejoindront donc les collections publiques. « *L'État avait le devoir de se fixer une philosophie et une ligne*, a souligné Jean-Jacques Aillagon au *Figaro* : *ne pas tout acheter, mais bien acheter afin de renforcer des ensembles déjà constitués, notamment à la Bibliothèque Doucet et au Musée national d'art moderne - Centre Georges Pompidou. Grâce aux acquisitions, aux donations et à la dation du « Mur », cet établissement est désormais le grand musée international de référence pour la pensée surréaliste* ». Cette vente Breton a constitué également un moment fort de l'actualité des ventes volontaires à Paris et illustre la capacité de notre capitale d'être l'une des grandes places internationales du marché de l'art.

Exposition**LE RENOUVEAU PHOTOGRAPHIQUE DU JAPON****Jusqu'au 15 juin à Paris**

En 1945, au sortir de la guerre, le Japon entre dans une période de mutations. Le panorama que présente le Patrimoine photographique court jusqu'en 1975. Il nous fait découvrir une expression photographique riche en mouvements contradictoires. Après l'évocation du traumatisme d'Hiroshima, avec les images des rescapés par Shomei Tomatsu et d'Hiromi Tsuchida, la photographie au Japon se tourne vers le reportage documentaire plus que vers l'histoire et avec Eikoh Hosoe, Ikko Narakara ou Masatoshi Naitoh, entre en résonance avec plusieurs grandes œuvres occidentales sans jamais oublier d'explorer les rites et les signes de la culture nipponne, entre violence et délicatesse.

A signaler aussi « Kyoichi Tsuzuki » au Centre national de la photographie jusqu'au 1^{er} juin et la « Photographie japonaise contemporaine, acte 2 » à la Maison de la culture du Japon jusqu'au 28 juin.

Japon 1945-1975 au Centre des monuments nationaux, 62, rue Saint Antoine 75004 Paris. Tél. : 01 42 74 47 75

**Publication****« ZEUXIS », LE MAGAZINE DES FILMS SUR L'ART**

Dans la livraison de printemps du magazine trimestriel dirigé par Gisèle Breteau Skira, le lecteur découvrira l'actualité des films sur l'art à commencer par la *Frida* de Julie Taymor qui retrace la vie tumultueuse du peintre mexicain Frida Kalko, interprétée par



Haruo Tomiyama « Allowance », 1965. Collection de l'artiste © D.R.

Salma Hayek. A lire aussi, l'analyse du film de Stéphane Oriach sur Orlan, sans oublier la transcription passionnante des propos de Francis Bacon dans le film que Pierre Korálnik a réalisé sur la vie du peintre en 1963. Extrait : « *En tant que peintre, je n'ai jamais réussi. A cause de cela, je continue. Autrement je ne peindrais plus. Je crois toujours que quelque chose va arriver...* »

Zeuxis n°10, printemps 2003, 5 euros. Tél. : 01 40 35 14 65
Zeuxis, 99-103 rue de Sèvres, 75006 Paris.

Publication**REPORTERS SANS FRONTIÈRES ET PHILIP PLISSON POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE**

Depuis 13 ans, l'association Reporters sans frontières publie chaque année un album de photographies au profit des journalistes emprisonnés. Après Willy Ronis et Yann Arthus-Bertrand, c'est au tour du photographe Philip Plisson de défendre la liberté de la presse. En vente jusqu'au 30 juin, son album évoque, en 84 images fortes, l'univers de la mer et la vie des marins.

Prix : 6 euros**Cinéma****« SHIMKENT HOTEL », UN FILM DE CHARLES DE MEAUX**

C'est au croisement du cinéma de fiction et de l'art contemporain que se situe *Shimkent Hotel*, long-métrage de Charles de Meaux Fondateur, avec entre autres Dominique Gonzalez-Foerster, Pierre Huyghe et Philippe

Parreno, de la maison de production *Anna Sanders Films*, Charles de Meaux a notamment co-réalisé *Le pont du trieur* (2000) avec Philippe Parreno. Tourné en Asie centrale, dans une région emblématique de la situation actuelle du monde, qui fut aussi le théâtre des récits de Rudyard Kipling et de Joseph Kessel, *Shimkent Hotel* entraîne des personnages interprétés par Melvil Poupaud, Caroline Doucey et Romain Duris, dans une aventure initiatique qui évoque parfois la mythologie des films d'espionnage, tout en révélant la très riche matière documentaire de lieux et de paysages encore peu montrés. Alors que le cinéma dialogue avec la création contemporaine, *Shimkent hotel* transporte les spectateurs dans l'immensité de la région transcaucasienne (Ouzbékistan, Kazakhstan, Tadjikistan, Kirghizstan).

Shimkent Hotel, de Charles de Meaux, est soutenu par la Délégation aux arts plastiques et par le Centre national des arts plastiques.



L'opération de restauration du pilier des Nautes © D.R.

Restauration**LE PILIER DES NAUTES RETROUVE LE MUSÉE DU MOYEN-ÂGE**

D'un intérêt historique majeur, le Pilier des nautes est le plus ancien monument daté de Paris. Érigé



L'affiche de Shimkent hotel © Matt Jones

peu de temps après la conquête de la Gaule par les Romains, sous le règne de Tibère, il fut retrouvé en 1711 sous la cathédrale Notre-Dame de Paris lors des travaux d'aménagement des sépultures des archevêques. Seuls cinq éléments nous sont parvenus. De forme rectangulaire, ils sont ornés de bas-reliefs sur leurs quatre faces. Fait de demi-blocs empilés les uns sur les autres, le pilier, peut-être surmonté d'une statue de Jupiter, devait atteindre une hauteur de 5 à 6 m. Entré dans les collections du Musée national du Moyen-Âge en 1844, le pilier a toujours été exposé dans le frigidarium des thermes de Cluny. Grâce au mécénat de la Compagnie des Bateaux-Mouche et après 4 années de restauration au Centre de recherche et de restauration des musées de France à Versailles depuis le 2 avril, il est de nouveau visible au musée national du Moyen Âge.



Le prince Murat © D.R.

Histoire**LES ARCHIVES DE MURAT ENTRENT DANS LE PATRIMOINE NATIONAL**

Essentielles pour comprendre l'histoire du Premier Empire, les archives de Joachim Murat sont entrées définitivement au Centre

15/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
mai 2003

historique des archives nationales à la suite d'une procédure de dation en paiement des droits de succession. Depuis 1939, elles étaient en dépôt aux Archives nationales. Ce fonds d'archives est considérable tant par sa taille (394 cartons, soit 61,60 mètres linéaires) que par sa qualité. Il illustre en effet le rôle politique et militaire de premier plan de Joachim Murat, maréchal de France et roi de Naples, au sein de l'épopée impériale ainsi que de la société politique, artistique et mondaine parisienne.

Contact : Christine Nougaret
Tél. : 01 40 27 67 09



L'affiche 2003 du festival de Chaumont par Michal Batory

Affiche et arts graphiques

LE FESTIVAL DE CHAUMONT

Du 23 mai au 29 juin à Chaumont

Sans abandonner l'affiche ancienne et contemporaine, tradition du festival, avec cette année une exposition consacrée à Savignac, le 14^e festival de Chaumont met l'accent sur une nouvelle génération de graphistes comme en témoigne la présentation des travaux des parisiens de *M/M, Super*, la sélection qui rassemble 13 ateliers de graphistes européens ou *Pixels*, un forum dédié aux images numériques. Et aussi : des concours, un salon de l'édition graphique, des ateliers.

Renseignements : 03 25 03 86 80,
artsgraphiques.affiches@wanadoo.fr

NOMINATION



Eric Gross © Farida Guerdjou Bréchemier

ERIC GROSS, DIRECTEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Eric Gross, conseiller auprès du ministre de la culture et de la communication, a été nommé le 30 avril en conseil des ministres, directeur du livre et de la lecture. Il remplacera Jean-Sébastien Dupuit dont Jean-Jacques Aillagon a salué « *le travail accompli depuis 1993* » et indiqué « *qu'il sera appelé à d'autres fonctions* ». Dans sa lettre de mission, Jean-Jacques Aillagon demande à Eric Gross « *de préserver et renforcer les équilibres de la chaîne du livre* » et favoriser « *l'essor de la lecture publique* ». Né en 1959, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, Eric Gross a enseigné au lycée technologique d'Aulnay-sous-Bois. Il a ensuite été chargé de mission auprès du directeur de l'Institut d'études politiques de Paris (1988-1990). Nommé chargé de mission auprès du président de l'Établissement public de la Bibliothèque de France (1990-1992), il en devient chef de la communication (1992-1993). Entre 1993 et 1995, Eric Gross a été chargé de mission auprès du directeur du livre et de la lecture au ministère de la culture avant de rejoindre le cabinet de Philippe Douste-Blazy où il est devenu conseiller chargé du livre de la lecture et de la langue française (1995-1997). Il a ensuite été adjoint au directeur de cabinet du maire de Paris, chargé de l'éducation et de la culture (1998-2000), secrétaire général adjoint du Conseil de Paris et membre du conseil d'orientation du Centre Pompidou (2000-2001). Il était depuis juin 2002 conseiller du ministre de la culture, en charge de la lecture, des archives, de la langue française et des langues.

Parution fin mai



FESTIVALS & EXPOSITIONS 2003 Le Guide du ministère de la culture et de la communication

550 festivals
1 000 musées et centre d'art contemporain
10 000 manifestations dans la France entière
5 index alphabétiques, 650 pages

10 EUROS

Bon de commande à retourner à
OFFICE CENTRAL DE PARTENARIATS
149, rue Saint Honoré - 75001 Paris
www.ocp-culture.fr

Je souhaite recevoir.....exemplaire(s)
du guide **Festivals et expositions, France 2003**

10 euros xexemplaire(s) =euros
frais de port + 3,50 euros
Total euros

Prière de joindre au présent bon de commande votre règlement
uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :

OFFICE CENTRAL DE PARTENARIATS

Pour les administrations,

joindre un bon de commande administratif.

RIB : Banque 17 515 - Guichet 90 000

Cpte n° 04226328392 - Clé 61

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse (organisme ou privé) :

Code Postal :

Ville :

LAURENT MORTIER, 30 ANS DE PASSION DE JARDINS



Une vue du parc de Rambouillet et son jardinier en chef, Laurent Mortier © D.R.

La première édition de « Rendez-vous aux jardins », fête nationale des jardins remarquables, est dédiée aux jardiniers (voir page 3). « Il n'y a de bon jardinier que polyvalent », nous a confié Laurent Mortier, jardinier en chef du domaine national de Rambouillet.

Laurent Mortier apparaît d'emblée comme un homme déterminé qui ne fait pas mystère de ses engagements « Je me bats depuis longtemps pour la valorisation du métier de jardinier. La création du statut de métier d'art (1992) a été une première reconnaissance. Il faut continuer » A l'âge où les petits garçons veulent être pompier ou policier, il rêvait déjà d'être jardinier. Cette vocation ne l'a pas quitté. Bac professionnel en poche, il est engagé comme saisonnier à Rambouillet après avoir travaillé dans une pépinière privée. Après son succès au concours de jardinier en chef, il est nommé à Saint-Cloud puis à la Malmaison. En 2000, de retour à Rambouillet, il est à la tête de l'équipe de 16 jardiniers qui entretiennent les 147 hectares du parc et des jardins du château.

Actions transversales

Homme de terrain, il sait que le jardin est par essence pluridisciplinaire, à la croisée des sciences naturelles, du paysage, de l'histoire de l'art, de l'environnement, et il le dit clairement : « Il n'y a de bon jardinier que polyvalent ». C'est pourquoi, ajoute-t-il « au sein de mon équipe chacun découvre successivement les différents aspects du métier. Les formations sont très sectorisées, alors qu'il faut un regard global. Sinon on formera des jardiniers et des paysagistes qui ne savent plus comment pousser une plante ». Conduire des actions transversales, sensibiliser l'ensemble des acteurs du jardin est son cheval de bataille « pour leur apprendre à adapter l'entretien et la décoration au patrimoine dont ils ont la chance d'avoir la responsabilité ». Ainsi, une de ses premières initiatives à Rambouillet fut de fédérer les compétences d'historiens d'art et de jardiniers pour réaliser une brochure destinée à former l'ensemble du personnel à l'histoire du domaine. « Cet échange entre les différents corps de métier est essentiel car on ne protège bien que ce que l'on connaît bien ». Il faudrait pouvoir introduire des contenus historiques

dans toutes les formations car « enseigner aux jardiniers l'histoire des jardins, c'est en faire les garants de la conservation de savoirs et de savoir-faire menacés de disparition ». Néanmoins il sait qu'il est « difficile de mettre en place des formations spécifiques aux jardins historiques car il y a malgré tout assez peu de débouchés ».

Un vrai travail de plasticien

Il est intarissable sur ses savoir-faire et tout particulièrement incollable sur les particularités des jardins des domaines nationaux : les roses anciennes de la Malmaison, les broderies de buis de Champs-sur-Marne « les plus belles de tous les domaines nationaux » ou encore les calades du Château de Pau (allée de galets maçonnés) que les jardiniers restaurent. Alors que « le métier de jardinier a formidablement évolué ces 15 dernières années », il avoue une crainte : « il ne faut pas que les jardiniers de domaines historiques deviennent des dinosaures. Pour cela, il faut se former aux nouvelles techniques et faire connaître notre métier ». Trop peu de jeunes viennent vers ce métier, encore mal considéré. Laurent Mortier souhaite pour

cela permettre à ses jardiniers « de faire autre chose, et particulièrement d'aller à la rencontre du public », le meilleur antidote à la timidité qui caractérise beaucoup d'entre eux. En précurseur, il a proposé aux volontaires d'accueillir le public. « Ils se sont un peu trouvés au pied du mur car transmettre ses connaissances, c'est un métier. Je les ai soutenus et ils auront plaisir à renouveler l'expérience pour Rendez-vous aux jardins ».

Ses goûts éclectiques l'attirent autant vers les grandes collections botaniques du XIX^e siècle que vers les créations contemporaines de Pascal Cribier, Louis Benech ou Gilles Clément, il voudrait en citer beaucoup d'autres. On sent bien pourtant que sa « passion du végétal en général » penche beaucoup vers son premier amour, la décoration florale, dont il dit qu'elle « a très peu évolué entre la fin du XIX^e siècle et les années 1980. Depuis on travaille beaucoup sur les volumes, les couleurs, la diversité, les contrastes » Un vrai travail de plasticien. Un regret cependant ? Laurent Mortier avoue regretter de ne « plus porter au quotidien le costume du jardinier ».